

- **Désignation du représentant de la commune pour siéger à la Commission Locale chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner Monsieur PÉRON Joël, conseiller municipal, membre de commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et ses communes membres.

- **Délibération portant adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membre présents, de renouveler l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

- **Délibération portant adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

- **Délibération portant adhésion aux missions relatives à la sante et à la sécurité au travail exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de renouveler l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2021 aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

- **Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de la sécurité de la RD 26** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux travaux d'aménagement de la traverse RD 26, il serait nécessaire de sécuriser le cheminement des piétons. Elle présente à l'assemblée le projet établi par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Val d'Allier : il prévoit la pose de potelets le long de la RD 26 afin de sécuriser le cheminement piéton. Une demande de subvention sera déposée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de cet aménagement.

- **Tarifs de la vente de l'herbe des terrains des communaux** : Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2014/09/04 du 03 octobre 2014 qui fixait les tarifs de la vente de l'herbe des terrains communaux. Elle propose de rajouter à la vente d'herbe les terrains communaux cadastrés AB 210, AB 211 et de fixer un tarif de vente d'herbe pour ces mêmes terrains. Elle précise que ces tarifs sont fixes et valables jusqu'à une nouvelle délibération. L'assemblée à l'unanimité des membres présents délibère favorablement aux propositions

- **Pourcentage de participation d'UTH pour la prestation voirie de l'Agglo Pays d'Issoire** : Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la prestation de voirie de l'Agglo Pays d'Issoire. Il convient de fixer par délibération le taux de participation d'UTH pour l'année 2020. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer le taux de participation d'UTH pour l'année 2020 à 5%.

- **Demande de subvention – Conseil Départemental du Puy-de-Dôme– Fonds d'Intervention Communal – 2021** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif de financement pour les communes, mis en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : le Fonds d'Intervention Communal. Madame le Maire propose de confirmer l'inscription pour l'année 2021 des travaux de voirie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et charge Mme le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

- **Virement de crédits n° 01 – Règlement prises secteur du Pont de la Pède** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

Crédits à ouvrir : 204/2041581/125 – éclairage public : + 1 500,00 €

Crédits à réduire : 022/022/OPFI – Dépenses imprévues : - 1000,00 €

21/2152/152 – Travaux aménagement de traverse : - 500,00 €

- **Divers** :

- **Repas des Aînés et vœux de la Municipalité** : le conseil municipal a pris la décision d'avoir la possibilité d'annuler le repas et les vœux de fin d'année SI l'épidémie de COVID19 est toujours alarmante et dans un souci de protection des personnes âgées qui sont par nature plus exposées au risque de contagion et donc fragiles. La décision n'a pas été facile à prendre. Au regard du contexte sanitaire actuel, les élus attendront décembre pour connaître l'évolution de la maladie et les interdictions du gouvernement pour savoir si nous devons annuler le repas et les vœux de janvier 2021.

- Madame le Maire informe l'assemblée que Jérôme Courchinoux est allé jeudi 08 octobre chercher le nouveau véhicule communal donné par le SDIS.

- Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que l'Agglo Pays d'Issoire s'est engagée à réfléchir à la mise en place de brigades techniques d'intervention dites brigades vertes. Un questionnaire énumérant les différents champs d'actions a été adressé aux collectivités afin de connaître leurs attentes.

- **Inauguration des travaux d'aménagement de la traverse** : une date pour l'inauguration doit être fixée par le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

- **Association « Jeunesse et Reconstruction »** : Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu le 02 novembre avec l'association pour décider de leur venue en 2021 pour remonter des murs en pierres sèches.

- Madame le maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme et M Vigier concernant le ruissellement des eaux dans le hameau du Montel. Madame le Maire indique que des travaux ont commencé à être effectués pour protéger le hameau des inondations.

- **Insertion publicitaire dans le bulletin municipal de décembre** : Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour prospecter. Mmes Malandain Nadine, Chiocci Sabine, Lagarde Maguy, MM Foury Patrick et Dherbecourt Tony sont volontaires.

- **Messe de la Toussaint au Chastel** : Madame le Maire informe les conseillers qu'elle est dans l'attente de la réponse de Mme Bénédicte Péron.

- **Travaux voirie** : Madame le Maire informe l'assemblée des travaux préconisés par des habitants des hameaux de Chazeras et Aubignat : la réalisation des travaux de voirie sera arrêtée lors de la réunion de la commission de travaux du 20 octobre.

- Madame le Maire informe les conseillers que Mme Malandain Nadine et elle-même participeront l'assemblée générale de l'Association des Petites Cités de Caractère qui doit avoir lieu le 03 novembre au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

- Madame le Maire informe l'assemblée que le Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire organise une visite le dimanche 18 octobre des peintures murales du château et de l'église du Chastel.

- M. Joël Péron rend compte de l'expertise d'assurance du mercredi 7 octobre dernier à 14h00 concernant le dégât des eaux qui s'est produit dans les logements communaux de Chazeras :

- **Madame le Maire informe les conseillers municipaux des réunions à venir** :

- Réunion du comité syndical du SIVU des écoles à Saint-Vincent le lundi 12 octobre à 18h15 : Mme le Maire et Tony Dherbecourt, y assisteront.

- Mercredi 14 octobre se tiendra à la Mairie une réunion avec l'Entreprise Cymaro pour programmer et chiffrer les travaux de voirie à venir.

- Deux réunions de la commission travaux en présence des référents des hameaux concernant la voirie des chemins communaux auront lieu les mardi 20 octobre et vendredi 6 novembre.

- Mardi 27 Octobre à 9h00 : réunion avec M. Delaspre concernant les reprises de concession au cimetière de Saint-Floret.

- Mardi 03 novembre à 17h30 : conseil d'école à la mairie de Saint-Floret.

- 09 novembre 2020 : journée de formation pour Morgane Rogue, coordinateur communal concernant le recensement de la population qui doit avoir lieu en janvier et février 2021